Rencontre AVMES-AVMD-SESAF

Le 6 janvier, les comités de l'AVMES et de l'AVMD ont vu MM. Serge Loutan, chef de service du Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF), et Philippe Nendaz, chef d'office de l'Office de l'enseignement spécialisé (OES), pour une rencontre bilan de l'année 2015. Les principales situations suivantes ont été évoquées:
– la journée pédagogique qui n'a pas pu être organisée en 2015, faute de forces vives. Pour 2016, les comités ont pu mobiliser des membres de leurs associations afin de former un comité d'organisation avec un appui du SESAF et de la SPV;
– le gel des mesures de pédagogie compensatoire en novembre qui a été annulé dans les jours suivants suite aux vives réactions de la SPV;
– les difficultés des enseignants spécialisés à communiquer avec les enseignants titulaires pour des raisons de problématiques horaires. La possibilité de périodes de décharges a été évoquée suivant le nombre de situations;
– le surnombre d'intervenants dans une classe et le suivi des mesures renforcées;
– quelques problématiques liées à la mise en vigueur du nouveau cahier des charges pour les enseignants spécialisés du secteur parapublic. *(rc)*

Séance d'information sur la retraite

Comme à l'accoutumée, la Société pédagogique vaudoise a mis sur pied une séance d'information sur la retraite afin de présenter la nouvelle loi relative à la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV) aux futur-e-s collègues proches de la retraite. Animée par le président de la SPV et un formateur des Retraites populaires (gérante de la CPEV), la séance a réuni une centaine de futur-e-s retraité-e-s intéressé-e-s à comprendre les changements du nouveau règlement de prestations CPEV qui ont pu poser toutes leurs questions. Evaluation à l'appui, les participant-e-s ont estimé les présentations SPV et CPEV à 90% adéquates. On retrouve le même taux de satisfaction concernant la partie relative aux questions. Autant dire que l'objectif est largement atteint. *(gd)*

© Gianni Ghiringhelli

L'autorité parentale dans la LEO

Des membres ont interpellé la SPV pour connaître les droits du parent d'élève qui n'a pas l'autorité parentale. Selon l'article 4 de la LEO, «sont considérés comme parents les personnes qui détiennent l'autorité parentale, à défaut le représentant légal désigné par l'autorité tutélaire». Après une première analyse SPV, cette dernière a sollicité la DGEO pour la compléter. Il convient donc de préciser quelques éléments lorsqu'un seul parent a l'autorité parentale.
Selon l'article 275a du Code civil suisse, «le père ou la mère qui ne détient pas l'autorité parentale sera informé des événements particuliers survenant dans la vie de l'enfant et entendu avant la prise de décisions importantes pour le développement de celui-ci. Il peut, tout comme le détenteur de l'autorité parentale, recueillir auprès de tiers qui participent à la prise en charge de l'enfant, notamment auprès de ses enseignants ou de son médecin, des renseignements sur son état et son développement».
Il en découle que les personnes participant à la prise en charge de l'enfant, en particulier les enseignants, directions d'établissement, etc., sont tenues de renseigner le père ou la mère de celui-ci, quand bien même il ou elle ne détient pas l'autorité parentale. Il existe également un droit à être entendu avant toute décision importante liée à la scolarité. Ces droits du parent ne peuvent être restreints que sur décision judiciaire, dans l'intérêt de l'enfant.
En cas de doute sur l'existence d'une telle mesure de limitation, il est donc indiqué de se renseigner auprès des personnes en charge de l'enfant, respectivement de l'autre parent, en lui demandant de produire, le cas échéant, tout document démontrant ce fait. Une simple allégation ne suffit pas à démontrer l'existence d'une mesure de limitation. En conclusion, et à défaut de document démontrant l'existence d'une telle mesure de limitation, les personnes participant à la prise en charge de l'enfant ont l'obligation de transmettre, sur demande, tout renseignement concernant celui-ci au père ou à la mère qui ne détient pas l'autorité parentale. *(gd)*

SPV SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE
+41 (0)21 617 65 59
www.spv-vd.ch

Même l'OCDE le dit!

Décembre 2015, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a publié dans *PISA à la loupe*[1], une étude sur les profils académiques des élèves espérant devenir enseignants. Eclairages sur cette recherche qui confirme à nouveau l'importance d'investir dans cette profession.

Gregory Durand, président de la SPV

«Les systèmes d'éducation doivent renforcer leur compétitivité pour le recrutement – et le maintien dans la profession – d'enseignants compétents et motivés. Des avantages extrinsèques, tels que le salaire et les émoluments, peuvent certes s'avérer d'utiles adjuvants, mais les pays doivent également s'attacher à promouvoir la valeur intrinsèque de l'enseignement en donnant davantage d'autonomie aux enseignants dans leur travail et en améliorant le statut social de cette profession.»[2]
Les conclusions du *PISA à la loupe* remettent à nouveau l'église au milieu du village. On pourrait s'arrêter là, car tout est dit. Presque tout, car il convient de mentionner également plusieurs éléments de cet article qui méritent l'attention des responsables de la formation, tant au niveau local, cantonal que fédéral.
En premier lieu, il est important de rappeler que la qualité des enseignants a une incidence plus importante que tout autre facteur scolaire pour prévoir la réussite des élèves. L'article évoque que de nombreux pays ont tenté de trouver des solutions pour attirer les meilleurs candidats à suivre la formation d'enseignant, leur apprendre leur métier et les maintenir dans cette profession. Oui, les maintenir, car des statistiques de l'OFS (2014) relèvent que «(...) quelque 49% des nouveaux enseignants pourraient quitter temporairement ou définitivement l'enseignement dans les cinq ans suivant leur engagement[3]». Il y a donc du travail pour que ces jeunes collègues restent attachés à cette profession.
L'OCDE relève également que seuls 3% des garçons de 15 ans espèrent exercer cette profession, contre 6% des filles du même âge. Rien de surprenant lorsqu'on sait que deux tiers des enseignants et du personnel académique à tous les niveaux d'enseignement sont des femmes. De plus, l'organisation souligne que pour la plupart des élèves l'enseignement n'est pas un choix de carrière très attrayant. Par ailleurs, *PISA à la loupe* parachève son étude en indiquant que le niveau de salaire influe sur la décision des élèves de devenir enseignants.
Que retenir de cette étude pour notre canton ou pour la Romandie? Même si cette recherche ne traite pas que du canton de Vaud, plusieurs enseignements essentiels sont à tirer. Outre les avantages extrinsèques (salaires, conditions de travail) relevés comme étant primordiaux pour attirer des jeunes vers cette magnifique profession, des éléments intrinsèques tels que l'autonomie donnée aux enseignants dans leur travail sont des paramètres qui doivent absolument être pris en compte par les autorités afin d'améliorer la qualité de notre école.
Dans ces conditions, la SPV soutient le discours d'une institution proche des milieux économiques qui invite les politiques à investir dans la formation des enseignants et qui appelle à une liberté d'action et d'autonomie dans l'activité quotidienne des enseignants. •

[1] www.oecd-ilibrary.org/education/qui-veut-devenir-enseignant_5jrp1fldgswh-fr;jsessionid=ah3ndbbir1q2t.x-oecd-live-03
[2] Idem, page 4
[3] www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/15/22/publ.html?publicationID=5528, page 5

Du nouveau pour les maîtres TM-ACT-EF issus du monde professionnel...

Pour le Comité de l'AVEAC, Frédéric Guggisberg

Depuis quelques années, de nombreux postes de maître-sse-s de travaux manuels (TM), activités créatrices textiles (ACT) et économie familiale (EF) ont été repourvus par des personnes venant du monde professionnel, faute d'enseignants formés dans ces branches.

Les nouveaux engagés sont porteurs d'un CFC de couturière, menuisier, ébéniste par exemple. Ils ont tous une pratique professionnelle de plusieurs années, mais n'ont pas de formation pédagogique.

Septante-deux maîtres engagés sous contrat de durée indéterminée (CDI) et onze maîtres auxiliaires sous un troisième contrat de durée déterminée (CDD) sont actuellement dans ce cas.

Comme ils n'ont pas suivi de formation pédagogique de base jusqu'à aujourd'hui, ils n'étaient pas autorisés à suivre la formation PIRACEF (Programme intercantonal romand de formation à l'enseignement des activités créatrices et l'économie familiale). Ils étaient donc dans une impasse et les maîtres auxiliaires auraient dû quitter l'enseignement (puisque telle est la règle: pas plus de trois ans en CDD sans formation).

Cette situation posait donc deux questions:

Premièrement, comment régulariser la situation des personnes venues du terrain (certaines enseignent depuis plusieurs années), ainsi que celle des maîtres auxiliaires qui devraient partir au bout de leurs trois ans de CDD?

Deuxièment, pourquoi les enseignants ayant fait leur formation pédagogique de base ne sont-ils pas intéressés par la formation PIRACEF? (ce qui a obligé les directions d'établissement à engager des personnes non formées). Comment revaloriser cette formation?

La première question a enfin trouvé une solution.

Au printemps dernier, la SPV et le Comité de l'AVEAC (Association vaudoise des enseignant-e-s en activités créatrices) prenaient contact avec Mme Lyon, conseillère d'Etat, pour lui faire part de leurs préoccupations. Plusieurs séances de négociations avec les syndicats ont suivi cette première rencontre et la décision vient d'aboutir en ce début d'année.

- Les enseignants au bénéfice d'une formation initiale dans des métiers artistiques ou techniques, sous CDI ou sous un troisième CDD, seront autorisés à suivre la formation PIRACEF.
- Ils seront exemptés du coût de la formation.
- Ils devront en outre suivre un complément pédagogique (30 crédits) en plus de PIRACEF (40 crédits CAS + DAS).
- Au terme de la formation et de l'obtention du diplôme visé, la classification salariale sera valorisée, puisqu'ils passeront de la classe 10C à la classe 10A, ce qui correspond à une augmentation de plus de 14% du salaire!

A rappeler encore que ce passage du monde professionnel à l'enseignement est déjà en fonction dans les autres cantons romands. Le canton de Vaud alignera donc ses modalités d'inscription à la formation PIRACEF sur les autres cantons.

Nous saluons la décision de Mme Lyon. Outre l'amélioration tangible de leurs conditions, les collègues issus du terrain contribuent à enrichir notre corporation. La diversité de leurs horizons professionnels est une source de richesse favorisant les échanges et les partages de pratiques.

Pour les directions d'établissement, cette modification est aussi un soulagement, car elles pourront garder ces personnes formées.

Il reste cependant beaucoup à faire! Une fois que ces personnes auront effectué leur formation, le problème des inscriptions sera de nouveau à l'ordre du jour.

- Quelle sera la situation de ceux qui sont actuellement en premier et deuxième CDD? Pourront-ils aussi se former?
- Que proposera-t-on aux prochaines personnes issues du monde professionnel qui se présenteront?
- Que faire pour revaloriser financièrement la formation PIRACEF, et qu'elle soit plus attractive pour les enseignants porteurs d'un bachelor ou d'un master?

Une prochaine rencontre entre la DGEO et les syndicats a été fixée à la mi-mars pour réfléchir à ces cas de figure. Nous espérons que les réflexions et les décisions prises permettront de faire évoluer la situation et de la pérenniser.

Enfin, il est important de signaler l'excellent climat de travail qui a régné lors de ces séances. La cheffe du Département a relevé l'attitude positive de la SPV face aux problèmes qui lui ont été présentés. Cela a sans doute favorisé l'entrée en matière de discussion. Nous sommes reconnaissants des modifications apportées et nous adressons nos remerciements à Mme la conseillère d'Etat et bien évidemment, au président de la SPV Gregory Durand, sans qui, nos demandes n'auraient jamais pu aboutir. •

Se former à l'évaluation des où en est-on aujourd'hui?

Raphaël Pasquini est professeur formateur à la Haute école pédagogique du canton de Vaud, dans l'UER «enseignement, apprentissage, évaluation». Il intervient en formation initiale et continue dans les champs de l'évaluation sommative des apprentissages, de l'évaluation formative et des processus d'orientation scolaire.

Propos recueillis par Gregory Durand

Alors qu'une nouvelle version du cadre général de l'évaluation (CGE) est en vigueur depuis la rentrée 2015 et que la LEO l'est aujourd'hui pour tout le système scolaire vaudois, est-ce que les enseignant-e-s vaudois-e-s font appel à la formation continue pour développer leurs compétences relatives à l'évaluation du travail des élèves?

Raphaël Pasquini: La demande de formation en évaluation est constante depuis l'entrée en vigueur du Plan d'études romand et de certains aménagements importants relatifs à la LEO. Mais il existe des rapports à la formation très différents d'un établissement à l'autre, dus à des cultures et des types de *leadership* spécifiques. Il est donc délicat de généraliser. On retrouve quand même une plus forte tendance à se former au primaire qu'au secondaire. Toutefois, quel que soit le contexte, nous tentons de répondre aux problèmes que les enseignants souhaitent traiter en évaluation, en fonction de leurs réalités. Travailler sur ses pratiques évaluatives est complexe: cela remet en question, interroge les prescriptions, demande une réflexion outillée, et tous les enseignants ou les directions ne sont pas ouverts à commencer ce travail, surtout s'ils estiment que leurs modalités d'évaluation donnent satisfaction.

Lorsqu'une formation est mise en place dans un établissement, quelles sont les principales demandes et attentes des collègues?

On observe depuis deux ans que les questions se focalisent principalement autour de deux axes de la 3e à la 11e. Le premier est relatif à la construction de la note, et traduit une question du type «comment savoir ce qui est exigible pour un 4 ou un objectif atteint?»; et le second aborde les questions de gestion des apprentissages et d'évaluation dans les niveaux et les classes hétérogènes au secondaire.
L'évaluation en 1-2, qui doit être formative et porte sur la *progression* des apprentissages, préoccupe également beaucoup. Mais d'un point de vue général, on observe que les enseignants sont très soucieux d'être «justes» dans leurs évaluations et que c'est autour de cette question qu'ils nous approchent souvent. Mais que veut dire être «juste» dans ce contexte? Là est toute la question...

Comment les enseignants réagissent-ils face aux contenus de formation dispensés?

La majorité d'entre eux, lorsqu'ils sont volontaires, disent apprendre beaucoup dans les formations dispensées. Ils peuvent améliorer leurs compétences à évaluer à plusieurs niveaux: l'utilisation du Plan d'études romand (PER), l'élaboration des épreuves, le rapport des évaluations à l'enseignement donné, les modes de pondérations des tâches et la construction des notes. Mais parallèlement, ils sont de plus en plus nombreux à dire que leur contexte les empêche souvent de mettre en œuvre tout ou partie de ce qui a été appris. La faute aux contraintes auxquelles ils doivent faire face. Il est vrai que lorsqu'ils sont confrontés à des pratiques où, par exemple, les évaluations sont communes, agendées à l'avance, traitées à l'aide de moyennes cibles ou de manière normative pour comparer les élèves entre eux, ou encore gérées par des logiciels de construction de notes, la pédagogie est mise à rude épreuve, car l'évaluation devient essentiellement technique. Elle est davantage au service de la gestion des flux d'élèves qu'au soutien à l'apprentissage. Elle devient mesure, en référence à des normes externes à l'apprentissage, au profit d'un système. Et malheureusement, nous constatons que ce glissement se généralise. Ce que les étudiants observent sur le terrain est aussi très interpellant, et les met dans des situations délicates. Nous nous retrouvons donc parfois devant un paradoxe: c'est la formation pédagogique qui est considérée comme utopique par les praticiens, alors qu'elle vise à remettre au centre le rôle premier de l'évaluation, le soutien à l'apprentissage.

apprentissages des élèves:

Plusieurs collègues demandent à la SPV s'ils sont dans la conformité avec telle ou telle pratique d'évaluation. Comment faites-vous le lien dans vos cours avec le CGE?

Le CGE est une prescription, et nous ne formons pas à la prescription, car elle est du ressort du Département. En revanche, nous outillons les enseignants pour gérer au mieux le contenu du CGE, qui, pédagogiquement, est parfois difficile à comprendre, notamment dans les divers rôles de l'évaluation qui s'y côtoient et les aménagements proposés.

La pression des notes dans l'école est un fait. Mais le CGE prône une évaluation formative avant tout. Quelle est sa place dans les pratiques aujourd'hui?

Cela fait plusieurs années que nous ne recevons plus de demandes de formation sur l'évaluation formative. Et bon nombre d'indices tendent à nous faire croire qu'elle est devenue anecdotique dans les classes. Des praticiens en parlent parfois, mais on observe qu'elle est notée et n'aboutit pas sur des régulations organisées. Elle n'est donc en rien formative. Concrètement, entre faire des tests assimilés et évaluer formativement, la majorité des collègues semblent choisir la première modalité. Donc oui, la note est effectivement omniprésente. Ce phénomène est interpellant, d'autant plus que les pratiques s'appuient le plus souvent sur des processus de construction de notes fort discutables.

Pour conclure, comment faire pour que l'évaluation du travail des élèves soit au service des apprentissages?

C'est une question délicate, puisque l'école s'inscrit dans un monde de plus en plus obsédé par l'évaluation des performances en référence à la mesure, modèle qui se donne une apparence d'objectivité. Les enseignants ont dès lors vraisemblablement leurs raisons pour suivre ce modèle. En même temps, on ne peut pas mesurer l'apprentissage! C'est un non-sens! Il y a donc ici un problème de fond à résoudre. Et c'est là que la pédagogie doit reprendre le dessus, à travers la formation, en réaffirmant la place de l'évaluation au service de l'apprentissage, en référence aux élèves. Pour cela, la formation doit s'adresser à des enseignants sensibles à cette problématique et désireux de se perfectionner. Il est également fondamental qu'ils soient soutenus par leur hiérarchie. Ensuite, elle doit s'appuyer sur les pratiques réelles, et outiller théoriquement les enseignants pour qu'ils puissent opérer des choix distancés du sens commun et des habitudes. Dans les faits, on remet au centre leur jugement pour qu'ils décident, idéalement en équipes, quels objectifs ils évaluent, comment ils élaborent leurs épreuves, comment ils les notent, au-delà des directives et de l'administration, tout en restant dans le cadre légal. Par exemple, on rencontre fréquemment des enseignants qui utilisent le barème fédéral ou qui tiennent à la linéarité des échelles, sans savoir pourquoi. Ils sont pris dans des mécanismes automatisés, peu réflexifs. Nous les poussons à reprendre les commandes, à interroger leurs certitudes, à construire de nouvelles cohérences. C'est un travail complexe, mais cela participe à les professionnaliser. Ils passent progressivement d'une posture d'exécution passive et celle d'acteur autonome et responsable, qui assume ses choix en connaissance de cause. Les enseignants affirment que ce travail est coûteux, mais qu'il leur permet de comprendre et d'affronter les enjeux relatifs à l'évaluation. C'est bon signe et donne espoir. Cela dit, il reste beaucoup de travail, car l'inertie du système est sur ce point importante. •

Pour aller plus loin...

Antibi, A. (2003). *La constante macabre ou comment a-t-on découragé des générations d'élèves.* Toulouse: Math'Adore.

Hadji, Ch. (2012). *Faut-il avoir peur de l'évaluation?* Bruxelles: de Boeck.

Mottier Lopez, L. (2015). *Evaluations formative et certificative des apprentissages, enjeux pour l'enseignement.* Bruxelles: de boeck.

Retenue de salaire lors de grève

Le département a affiché sa volonté d'augmenter les retenues salariales en cas de grève. L'idée est de mieux tenir compte des heures en dehors des temps d'enseignement et de rétablir l'égalité de traitement entre tous les fonctionnaires. Selon une formule mathématique douteuse, la retenue actuelle serait multipliée par 1,6 au primaire. Cette décision a été contestée par les syndicats, la directive a été suspendue en attendant que des discussions aient lieu avec le département. *(lv)*

Avantages de la carte de membre

La liste des institutions prêtes à offrir des avantages aux porteurs de notre carte de membre s'allonge: le musée de la Croix-Rouge offre la gratuité à l'entrée, le Grütli une réduction de 10 francs sur le billet des spectacles, le musée Barbier-Müller des billets d'entrée réduits à 5 francs, le musée de l'Ariana une réduction de 50% sur les entrées et enfin, la librairie Les Recyclables propose des rabais sur les livres pour enfants, y compris pour les bibliothèques de classe, les détails de ces rabais restant à préciser. *(lv)*

Votations du 28 février: les positions du CARTEL

Le CARTEL a pris position sur trois votes cantonaux: le CARTEL invite à accepter l'initiative «pas de cadeaux aux multinationales: pour la suppression des allégements fiscaux», et à la préférer au contre-projet. Ce texte veut supprimer des avantages fiscaux à certaines entreprises pour ramener des revenus dans les caisses publiques. Par ailleurs, le CARTEL vous recommande de refuser la loi modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance maladie, ainsi que la loi modifiant la loi sur les prestations complémentaires cantonales, les deux visant à diminuer les moyens alloués aux personnes à l'AVS. Vous retrouverez ces positions dans la brochure de votation. *(lv)*

Effectifs du primaire à la hausse

Alors que le Service de la recherche en éducation (SRED) prévoyait 267 élèves de plus à la prochaine rentrée au primaire, ce chiffre est revu à la hausse. Ce sont 325 élèves de plus attendus à la rentrée 2016. Cette donnée ne comprend pas l'augmentation liée à la migration et est donc probablement en dessous du résultat final qui sera connu à la rentrée d'août. La question est de savoir si les postes supplémentaires seront attribués pour cette augmentation d'effectif. Dans le contexte budgétaire actuel, rien n'est moins sûr! *(lv)*

Société pédagogique genevoise
+41 (0)22 329 26 60
www.spg-syndicat.ch

Viser la bonne cible

Quand on évoque les économies à faire au DIP, d'aucuns pensent qu'il faut commencer par les services qui ont beaucoup (trop?). En adoptant ce point de vue, certains enseignants du primaire demandent qu'on tape dans les réserves du secondaire au lieu de priver encore le primaire de ses ressources.

Laurent Vité, président de la SPG

Dans les discussions sur les économies, le département a produit des chiffres éloquents! On supputait que les disparités de moyens entre primaire et secondaire étaient criantes; avec les données sous les yeux, on ne peut plus le nier! Deux exemples: les crédits alloués au secondaire I (CO) pour la formation continue dépassent très largement ceux du primaire, alors qu'il y a 700 enseignants de moins au CO. La différence est moins flagrante au secondaire II, mais néanmoins à l'avantage de nos collègues du secondaire. Le deuxième exemple concerne les dégrèvements pour des tâches de coordination, d'encadrement ou de formation. Le primaire bénéficie de 47 postes équivalents plein temps pour ces missions, le CO de 127 et le secondaire II de 186. La différence est d'autant plus difficile à comprendre qu'encore une fois, nos collègues du secondaire sont moins nombreux.

Alors, quand on vient demander au primaire un effort pour améliorer les finances, ça fâche! Faut-il pour autant demander de faire des économies là où sont les réserves? Rien n'est moins sûr! Le risque serait de se tromper de cible. Ce n'est pas en diminuant les moyens dans un degré d'enseignement qu'on améliore la situation pour tous! Ce d'autant plus que nous n'avons aucune garantie qu'à terme, le primaire ne soit pas de nouveau ponctionné. Les responsables de la situation financière du canton ne sont pas les fonctionnaires, mais ceux qui ont mal géré les avoirs de la Banque cantonale renflouée avec des fonds publics à hauteur de quelque trois milliards de francs; ce sont aussi les thuriféraires des baisses d'impôts: pas moins de treize baisses d'impôts votées ces vingt dernières années pour une perte cumulée d'un milliard par année dans les caisses publiques.

Cela dit, dans nos négociations avec l'autorité pour essayer de sortir de l'impasse, en plus de recettes supplémentaires à trouver, il sera nécessaire de différencier l'effort à fournir. Une mesure pertinente pour les uns ne le sera pas pour les autres. Les potentiels d'économies ne sont pas les mêmes dans tous les degrés d'enseignement. De même, les contextes de travail sont différents et une mesure simple à mettre en œuvre dans un degré, serait inadéquate et complexe à réaliser ailleurs. Travailler une heure de plus au primaire pose des problèmes d'organisation, notamment parce que les collègues élémentaires devraient enseigner en cycle moyen pour garder un plein temps. Alors qu'au secondaire, le rallongement du pensum, certes peu agréable à envisager, n'occasionnerait pas ce type de difficultés organisationnelles

La SPG aura pu discuter des options et dégager des grandes lignes de conduite à tenir dans la négociation avec le Conseil d'Etat. Reste que les représentants syndicaux au cœur de ces tractations sont convaincus que l'Etat ne ressortira pas grandi de cette affaire et que la population au final bénéficiera de moins de prestations que par le passé, quoi qu'en dise M. Dal Busco dans sa lettre aux contribuables du canton. •

la clémence

Subventionné-e-s par les collègues

Janvier 2016... Plusieurs profs, tous ordres d'enseignement confondus, se retrouvent pour un cours J+S de ski... la neige était même au rendez-vous! Voilà une belle occasion de se rencontrer et d'échanger sur le métier et les problématiques, entre autres budgétaires, que rencontre notre profession. Surprise! En voilà une que les participants ont découverte lors de ce cours: le coût du stage est remboursé et le billet de train également, à hauteur de 50%, pour les enseignants secondaires (CO et PO)... et les instits? ....Rien! Il est bien connu qu'on est enseignant primaire par vocation et donc que l'on paie beaucoup de notre personne et avec nos sous aussi! Cette disparité de traitement pour un même corps professionnel a tellement choqué les collègues du secondaire qu'ils ont organisé une collecte pour soutenir l'effort financier fait par les enseignants primaires. Les profs du secondaire subventionnant les collègues du primaire... une solution d'avenir pour les caisses de l'Etat? A moins peut-être que le remboursement de ce stage soit possible pour les instituteurs, mais qu'on ait oublié de nous le dire... qui sait? •

Evaluation, complication, pétition

Le SAEN s'associe au SSP pour récolter les signatures des collègues de 1-2H qui partagent les mêmes préoccupations au sujet de l'évaluation dans les premiers degrés de l'école obligatoire. Depuis la rentrée d'août 2014, les enseignantes doivent appliquer un arrêté sur l'évaluation qui demande trois documents par enfant, ainsi qu'un entretien avec les parents. Après une année de pratique, les signataires constatent un malaise chez de nombreux parents qui ne comprennent pas la nécessité et le sens de documents aussi détaillés et abstraits. La démarche induit également une pénibilité inutile pour les enseignantes et les rend moins disponibles pour les élèves. Convaincues de la nécessité d'informer les parents et de maintenir un lien avec les familles, les signataires de cette pétition demandent que seul l'entretien avec les parents reste obligatoire. Elles demandent que le canevas actuel d'entretien soit supprimé ou repensé par les professionnelles du terrain.
Le texte complet de la pétition et les feuilles de signature peuvent être téléchargées sur le site du SAEN et sont à retourner jusqu'au 29 février 2016 à l'adresse suivante: SSP - Région Neuchâtel, Place de la Gare 4a, CP 1357, 2301 La Chaux-de-Fonds.

(com./réd.)

Revue *Enjeux pédagogiques*

Le numéro 25 de la revue de la HEP-BEJUNE, paru en décembre dernier, est consacré aux formations tertiaires à l'enseignement. La Suisse a décidé, à la fin des années 1990, de supprimer les écoles normales et c'est au début des années 2000 que le processus de tertiarisation s'est concrétisé, notamment par la création des Hautes écoles pédagogiques. La réforme des institutions de formation avait pour objectif explicite de stimuler la recherche et le développement en mettant l'accent sur une plus grande articulation entre les connaissances théoriques et les données de l'expérience pratique dans la préparation des futurs enseignants.
On pourra notamment découvrir dans ce numéro la contribution de Pierre Graber. Sous le titre «Arrêtons de faire semblant![1]», il livre ses observations et réflexions personnelles à propos des changements qu'a connus la profession depuis qu'il l'exerce. Des propos d'un praticien ancré dans le terrain et la vision du président de l'Intersyndicale BEJUNE sur les choix à opérer dans les prochains temps. *(com./réd.)*

[1] Texte consultable sur ie-bejune.ch ou dans la revue, téléchargeable sur hep-bejune.ch

Suisse-Union européenne – Je t'aime moi non plus!

Conférence de Jean Zwahlen. Pourquoi, l'Union européenne étant notre voisine et notre principal partenaire, refusons-nous d'en tirer les conclusions politico-institutionnelles? Pourquoi rejeter la libre circulation des personnes, alors que la Suisse héberge proportionnellement le plus grand nombre de ressortissants de l'Union européenne? Pourquoi vouloir dénoncer la Convention européenne des Droits de l'Homme, alors que nous pourrions proposer de la réviser, probablement avec le soutien d'autres Etats? Pourquoi cette valse-hésitation avec l'Union européenne qui délite notre image d'Etat fiable? Pourquoi vouloir imposer la primauté du droit national alors que la plupart des problèmes actuels sont globaux et nécessitent des décisions supranationales?
Jeudi 10 mars 2016, 20h15 au Club 44, Serre 64, La Chaux-de-Fonds. *(com./réd.)*

SAEN
+41 (0)78 634 48 49
www.saen.ch

Merci patron!

Alors que les *ratings*[1] font florès, l'envie nous vient de délivrer un diplôme d'excellence à notre employeur! En décembre, nous souhaitions «bon courage à qui serait appelé à concevoir une campagne de pub pour recruter les enseignants dont notre canton manquera dans quelques années!» Aujourd'hui, nous apportons notre contribution.

Pierre Graber, président du SAEN

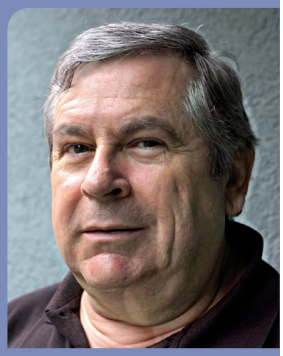

Les enseignants neuchâtelois sont de sacrés veinards... et le pire est qu'ils n'en ont même pas conscience.

Et de un, nos autorités, ayant flairé l'extraordinaire passion qui habite chaque enseignant, y répondent en lui offrant davantage de temps en présence des élèves que ses collègues romands; toujours attentionnées, elles assortissent cette prestation en servant des salaires inférieurs, ce qui évite de perdre du temps à gérer ses économies. Mieux, cette dernière mesure contribue encore à la paix sociale en préservant de la jalousie que des salaires outrageusement supérieurs à ceux de la classe ouvrière auraient suscitée.

Et de deux, la même précaution est appliquée au nombre de semaines de vacances; l'enseignant neuchâtelois a ainsi le loisir de côtoyer ses élèves une semaine de plus que ses collègues romands; dépourvu d'arrières-pensées financières, le plaisir ainsi éprouvé ne risque pas d'alimenter un quelconque «effet privilège».

Et de trois, en fin de carrière, quand les enseignants des autres cantons sont «mis au rancard» prématurément, les Neuchâtelois sont choyés: ils ont tout loisir d'enseigner jusqu'à l'âge AVS officiel... et même au-delà[2].

Et de trois et demie, puisqu'on parle caisse de retraite, là encore, les prestations limitées et les efforts de recapitalisation développent l'imagination des fonctionnaires neuchâtelois pour «optimiser» leurs futures rentes.

Et de quatre, en 2010, lorsqu'il a adopté la loi installant la régionalisation de l'école, le Grand Conseil a implicitement mis fin à une longue période caractérisée par la recherche de l'égalité de traitement; celle-ci est désormais remplacée par une saine concurrence entre cercles, chacun développant des spécificités propres. Si l'on ne parle pas (officiellement) de *rating* à ce niveau, les cultures d'établissement spécifiques ne manqueront pas d'inciter les enseignants à la mobilité pour accéder au cercle qui correspond le mieux à leurs conceptions[3].

Et de cinq, en cette période de construction de grille salariale, le Conseil d'Etat ne craint pas de bousculer le confort des enseignants, dont le statut n'a pas été revu depuis une bonne cinquantaine d'années. Si les enseignants neuchâtelois étaient jusqu'ici mal lotis en comparaison intercantonale, il n'est pas impossible qu'ils le soient davantage encore à l'avenir. Quel sombre dessein se cache-t-il là derrière? Aucun, voyons! Une fois encore l'argument est imparable: on évitera ainsi d'engager des «chasseurs de primes» dont la motivation première serait le niveau des salaires. Une garantie de désintéressement; il fallait y penser!

Et de six, enfin, originalité suprême, exclusivité nationale au minimum, l'autorité donne l'occasion aux enseignants de manifester spontanément leur solidarité envers leur employeur en participant au paiement de leur remplaçant en cas de maladie ou d'accident.

La place nous manque hélas pour être exhaustif...

Bref, s'il y avait un prix Nobel des RH, l'Etat de Neuchâtel mériterait largement de l'emporter!

Bienvenue au pays de Neuchâtel! •

[1] Ça a quand même plus de gueule qu'un classement...
[2] S'ils ont eu la chance de naître entre janvier et juillet
[3] Ou qui n'aurait pas encore eu l'idée de rendre payant le parking du collège.

C'était sur le journal

Stefan Lauper

Yvan Perrin, à nouveau président de l'UDC neuchâteloise, cite Bérégovoy à l'occasion de son retour en politique. «Je ne suis pas un imaginatif délirant, mais en l'occurrence j'aime bien les idées des autres[1].» On lui souhaite une fin de carrière plus sereine que celle de son inspirateur...

A propos de «coups de sang» désormais fameux du conseiller national UDC Raymond Clottu, le commentateur du journal local se demande «comment imaginer que ce volcan égotique et soupe au lait pourra faire preuve de tact, de diplomatie et d'entregent[2].» Ce constat, digne d'un portrait de Donald Trump, ne sera certainement pas contredit par le président du parti, qui ne se perçoit pas, rappelons-le, comme un «imaginatif délirant».

Le Grand Conseil s'est penché lors de sa session de janvier sur une motion UDC demandant d'inscrire l'encouragement de l'apprentissage des cantiques suisse et neuchâtelois dans les programmes scolaires. Ce qu'il a refusé. Un député clairvoyant[3] a relevé à cette occasion que «la valeur éducative des chants patriotiques était pour ainsi dire déjà nulle dans les années 60 (...)». On peine à croire que cet argument ait pu changer quoi que ce soit à l'opinion des hypothétiques indécis d'un parti dont la vision stratégique de la formation et de l'éducation repose principalement sur le fantasme d'une école qui n'a jamais vraiment existé et qui promeut une formation à l'enseignement au niveau CFC.

A propos du projet «Mobilité 2030», la conseillère d'Etat Monika Maire-Hefti remarque qu'«il est minuit moins deux (et que) c'est le dernier moment pour notre canton de prendre le train en marche». Pourtant, avec l'amélioration des infrastructures ferroviaires, des effets pervers pourraient se faire jour. Théo Huguenin-Elie, conseiller communal de La Chaux-de-Fonds, mentionne à juste titre le problème de l'éloignement de la HEP de la gare, ce qui «pourrait mettre en danger la formation pédagogique dans le canton[4]». En effet, les Chaux-de-fonniers n'auraient pas tort de se méfier de l'attrait du campus de Delémont... Une fois la modernisation du réseau réalisée, il faudra donc songer à améliorer la localisation de tous les sites stratégiques d'importance. Comme disait l'autre: faire et défaire c'est toujours travailler. Délocaliser et relocaliser...

a+ est un nouvel hebdomadaire gratuit qui a pris la relève du vénérable *Courrier neuchâtelois*. Jacques Matthey, directeur général de la SNP (la Société neuchâteloise de presse, qui édite également *L'Impex*) présente cette nouvelle publication (dans *L'Impex*...). «Nous sentions qu'il était nécessaire de répondre aux souhaits exprimés par nos clients, qui sont d'un côté les lecteurs et de l'autre les annonceurs[5].» Il explique un peu plus loin que «la conception même du nouvel *a+* implique que certaines zones du canton, le Val-de-Ruz et le Val-de-Travers en particulier, ne seront plus couvertes ni distribuées». Personne ne doutant que les vallées regorgent de lecteurs potentiels, faut-il comprendre alors qu'elles ne disposent pas d'une masse critique suffisante d'annonceurs? C'est ainsi que l'on apprend des choses sur la question de savoir qui sont les vrais «clients» d'un journal «de proximité» en 2016...

Nathalie Schallenberger, conseillère communale de La Chaux-de-Fonds, explique sa décision de ne pas se représenter par le fait qu'elle n'a «pas eu assez de temps pour [s]'occuper de la population chaux-de-fonnière[6]». Elle se décrit en effet comme une «fille de proximité, appréciant le terrain, avec sa touche d'humanité». Au journaliste qui lui demande si la fonction induit une «vie de fous», elle répond: «plutôt une vie passionnante avec plein d'aspects agréables, notamment cette proximité.» Tout est dans la proximité et inversement... D'ailleurs, elle s'était aperçue que, suite au déménagement des services des sports et des affaires culturelles, elle serait bientôt la «seule conseillère communale dans la tour Espacité[7]». De là à penser que cette perte de proximité explique sa décision, il y a un pas que nous ne franchirons pas. D'ailleurs, elle disait elle-même apprécier «être dans la tour. Pas celle d'ivoire.» •

[1] *L'Impex*, 21 janvier 2016.
[2] Léo Bysaeth, dans *L'Impex* du 21 janvier 2016.
[3] Le Vert Jean-Jacques Aubert,
[4] L'*Impex*, 18 janvier 2016.
[5] *L'Impex*, 14 janvier 2016.
[6] *L'Impex*, 21 janvier 2016.
[7] *L'Impex*, 12 janvier 2016.

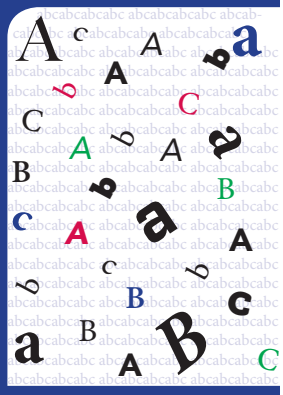

A, B, C, sinon rien?

Dans sa séance du 24 février, le Parlement jurassien examine un postulat du PCSI demandant une réflexion sur le système d'évaluation du secondaire I. Le Gouvernement invite les député-e-s à le rejeter; durant la campagne 2015, plusieurs candidats à l'exécutif y voyaient pourtant une urgence. Le groupe PCSI dresse le constat que les niveaux A-B-C ne permettent pas d'offrir toutes les chances de réussite à tous les élèves et de mettre en valeur les aptitudes de chacun. Il demande donc une réflexion autour d'un système d'évaluation qui oriente mieux les élèves, auquel associer ensuite un enseignement et une évaluation adaptés. Le SEJ, pour sa part, juge le sujet pertinent et est prêt à participer aux travaux le cas échéant. Un groupe de travail interne planche déjà sur le sujet de la revalorisation des branches rares, l'évaluation et la promotion des élèves, suite au Congrès de Bassecourt. *(cf)*

Ce que «difficile» veut dire...

C'est quoi au juste, une classe «difficile»? C'est la routine diront certain-e-s. Cela n'existe pas, rétorqueront d'autres. Une situation récente, dans la Vallée de Delémont, semble pouvoir constituer un cas... d'école. L'enseignante titulaire est en *burn-out* et son remplaçant a posé les plaques peu après. Renseignements pris, il est apparu que dans cette classe (5P) de vingt-trois élèves, trois enfants sont asthmatiques (bon... d'accord), un est épileptique avec des crises à gérer, un est atteint d'une maladie génétique qui le rend très lent, un a un comportement difficile, trois sont en appui, un est en soutien avec une suspicion de dysphasie, un est en soutien avec une suspicion d'autisme et un élève allophone est arrivé le premier jour du remplacement. L'arrivée d'un vingt-quatrième élève dans la classe est en discussion... *(cf)*

Un enseignant à l'Enseignement

Le nouveau chef du Département de la formation et de la culture Martial Courtet vient de l'enseignement. Maître secondaire et conseiller pédagogique, ce presque quadragénaire succède à Elisabeth Baume-Schneider. L'ancienne ministre a elle été nommée directrice de la Haute école de travail social et de la santé de Lausanne (EESP). *(cf)*

OVJ: une autre voie est possible

La Coordination des syndicats de la fonction publique, dont fait partie le SEJ, soutient le référendum lancé contre l'autonomisation de l'Office des véhicules jurassien, «première étape vers la privatisation d'un service public extrêmement rentable. On le sait et on l'a vu avec la Poste, les Télécommunications, les CFF, chaque fois que l'on va vers une privatisation d'un service public, la recherche de rentabilité implique que des prestations sont abandonnées. La CDS ne comprend pas que l'obsession de réduire le personnel de l'Etat ait mené une majorité du Parlement à réduire par la même occasion les possibilités d'améliorer ses rentrées financières. Pour compenser les millions en jeu, d'autres «OPTI-MA» mal conçus, démantelant davantage les services publics et frappant d'abord les plus faibles, risquent d'être nécessaires», argue notamment la CDS. *(cf)*

SEJ cherche – toujours – président

Le SEJ cherche, depuis plusieurs mois déjà, un remplaçant à Samuel Rohrbach, qui prendra en août la tête du Syndicat des enseignants romands. Le poste est à pourvoir jusqu'à la fin du mandat ordinaire en cours, en décembre 2019; il est bien entendu renouvelable. La charge de travail représente une soixantaine de séances par année. *(cf)*

SEJ SYNDICAT DES ENSEIGNANTS JURASSIENS
+41 (0)32 422 48 00
www.sej.ch

Des échanges constructifs

Au moment où nous écrivons ces lignes, les enseignant-e-s sont encore dans l'attente de leurs préavis d'évaluation de fonction. Pour la grande majorité, les choses paraissent claires. Pour d'autres, les appréciations sont encore complexes. Cette complexité crée souvent des incompréhensions, que l'on peut lever ou atténuer par des échanges constructifs.

Rémy Meury, président du SEJ

Récemment, le SEJ a été convié à des rencontres avec les responsables du dossier. Nous tenons à saluer ces initiatives. Le SEJ a pu développer ou réaffirmer certains principes fondamentaux pour lui. Des principes valables non seulement pour le domaine de l'enseignement, mais pour l'ensemble des employé-e-s de l'Etat. Il a pu aussi entendre que du côté des autorités, la volonté est de trouver les meilleures solutions possibles, des conflits ne présentant aucun intérêt.

Premier principe défendu par le SEJ: dissocier la classification des fonctions de l'application de techniques salariales.

Par exemple, un-e enseignant-e primaire qui intervient dans une école secondaire doit recevoir un préavis le/la classifiant en classe 13 U, qui est attribuée à la fonction d'enseignant-e primaire. C'est à ce niveau qu'il/elle doit normalement enseigner. La façon de calculer son salaire pour son intervention au secondaire est une chose totalement différente. On lui attribue d'abord la classe secondaire (17), puis on lui retire trois classes pour recevoir le salaire de la classe 14. Il s'agit bien ici d'un salaire versé et non d'une classification. Le poste occupé par l'enseignant-e ne peut l'être, par définition, qu'à titre provisoire, à moins que..., mais nous y reviendrons plus tard.

Second principe: les règles mises en place à travers la nouvelle évaluation des fonctions ne doivent pas permettre une révision de statut rétroactive.

Les enseignant-e-s ne se sont jamais auto-classé-e-s. S'ils/elles n'interviennent plus au niveau d'enseignement correspondant à leur formation, c'est aussi parce qu'ils/elles ont répondu à des sollicitations de l'école, de la division, de l'institution. Il faut tendre à revenir au poste répondant aux conditions d'engagement à l'époque.

Troisième principe: un-e employé-e intervenant dans un niveau supérieur à sa classification arrêtée normalement ne peut être rémunéré-e dans une classe inférieure à celle qui lui a été attribuée.

Par exemple, un-e enseignant-e secondaire, sans MAES, qui se trouve à la tête d'une classe de soutien secondaire, se verra attribuer la classe 19 (enseignant-e spécialisé-e secondaire) puis retirer trois classes pour défaut de formation. Ça l'amènerait alors en classe 16. Mais comme sa fonction d'enseignant-e secondaire est classifiée en 17, il/elle ne pourra avoir un salaire inférieur à cette classe.

Il existe encore bien des situations particulières. L'objectif de ce billet n'est pas de les inventorier. La position du SEJ est connue des autorités. Nous en restons là. Pour l'instant.

Le SEJ a encore réaffirmé un autre principe, plus général: un-e employé-e de l'Etat qui occupe depuis plusieurs années (à définir) une même fonction ne doit pas être sanctionné-e aujourd'hui en raison d'un défaut de formation. Nous insistons, il n'y a pas eu auto-engagement, ni auto-classification par l'employé-e. Cette personne a rendu de réels services à son employeur. On doit ici procéder par une validation d'acquis ou offrir des formations complémentaires permettant à l'employé-e de se mettre à jour. Les exigences de ces formations complémentaires doivent forcément tenir compte de l'expérience acquise. Aujourd'hui, tant une procédure de validation des acquis que des formations complémentaires sont inexistantes et doivent être mises en place. Un préalable à toute retenue salariale.

Le SEJ a été écouté, espérons qu'il a été entendu.

•

Cotisations: un peu de patience

Le secrétaire syndical Alain Jobé a remédié au problème rencontré l'an dernier dans la fixation des cotisations. Tout rentrera dans l'ordre, avec une facture plus élevée portant sur le deuxième semestre 2015-2016, afin de récupérer les montants non encaissés le semestre écoulé.
Le CC en appelle cependant à la patience des membres, concernant cette facture qui sera envoyée plus tard que de coutume. Une modification due évidemment au recul de la Journée des enseignants; l'envoi d'un second courrier engendrerait des frais supplémentaires inutiles. *(de)*

© Gianni Ghiringhelli

Classes G: enseignants surchargés

A la mi-janvier, une délégation du comité central a reçu des collègues de 55 ans et plus, afin de cerner les problèmes rencontrés par les enseignants de cette tranche d'âge. La séance s'est révélée très instructive, qui a finalement mis à jour des difficultés d'ordre plus général, concernant en particulier le travail dans les classes G (section générale).
Dans ces classes, la lourdeur administrative, déplorée très généralement, s'ajoute aux charges supplémentaires liées à la multiplication notamment des cas «spéciaux», des adolescents demandant un suivi particulier, des problèmes de comportements, des difficultés de communication avec les parents. La diminution des classes spéciales implique un travail nettement plus complexe dans les classes G.
Le constat est lourd et le CC a dès lors décidé de lancer immédiatement une démarche visant à créer un groupe de travail pour plancher sur le cas des élèves difficiles et plus généralement des classes G. Il s'agira pour lui de préciser les problèmes et les besoins à exprimer au plus vite. A suivre. *(de)*

CACEB: le cercle régional à Tavannes

La prochaine séance du Cercle électoral Jura bernois de la CACEB se tiendra à l'école de Tavannes, le 23 mars à 17h30. *(de)*

L'école attaquée: avertissez votre syndicat!

Dans le cadre de l'actuelle campagne électorale pour le Conseil-exécutif comme en tout temps, le SEJB est statutairement exclu d'action directe sur la scène politique. Cela ne l'empêche pourtant nullement de réagir, sur la scène médiatique, lorsque le monde politique s'en prend à l'école. Ainsi le Comité central a-t-il par exemple commis un communiqué de presse largement relayé par les médias régionaux, après les attaques proférées par l'UDC contre les classes d'intégration.
Vous êtes témoin de critiques publiques visant l'école? N'hésitez pas à alerter le CC!
(de)

Le syndicat sur grand écran

Le Comité central a accepté l'offre présentée par le Cinoche de Moutier, pour que passe sur son écran la publicité relative au syndicat. Il en coûtera un montant de 300 francs pour toute l'année en cours. *(de)*

A la sous-commission de reconnaissance

Le Comité central sera représenté à la réunion de la sous-commission nationale de reconnaissance des diplômes, agendée au 22 février à Zurich. A cette occasion, ses délégués déposeront une intervention au sujet de la formation alémanique *Quereinsteiger*, reconnue notamment dans le canton de Berne et qui pose divers problèmes. *(de)*

Les séances de l'année

Le Comité central est largement ouvert aux membres intéressés, rappelons-le, qui peuvent assister à une de ses séances et, qui sait, manifester le désir de rejoindre ses rangs. Cette année, ces réunions, fixées normalement à 15h à Champ Pention (Bévilard), se dérouleront les 25 février, 17 mars, 14 avril, 12 mai, 16 juin, 18 août, 15 septembre, 20 octobre, 10 novembre et 15 décembre. *(de)*

+41 (0)32 492 52 56
www.sejb.ch

Deux ateliers d'écriture

Le Centre interrégional de perfectionnement (CIP, Tramelan) organise deux nouveaux ateliers d'écriture. Le premier, intitulé «Atelier découverte» (dès le 24 février, en soirée) et animé par Martine Benoit, commencera par diverses incursions dans le domaine de la mémoire, puis de la fiction, avant de mener une réflexion visant à aiguiser le regard et à aborder différents points de vue. Le second, dit «Atelier projet», animé par Sébastien Jubin, se déroulera le samedi matin dès le 27 février. Son programme sera défini avec les participants. Rens. et inscr.: dominique.suisse@cip-tramelan.ch, 032 486 06 70.

(de)

Soyez «Explorateurs de l'eau!»

Dans le cadre d'une éducation en vue d'un développement durable, le programme «Explorateurs de l'eau» permet à des milliers d'écoliers de 8 à 14 ans, de par le monde, de mener une action commune sur les problèmes liés à l'eau. Les toutes meilleures équipes auront la chance de représenter leur pays lors de l'évènement de célébration internationale à Londres, en octobre. Le programme consiste à relever des défis sur des problématiques liées à l'eau, à collaborer avec d'autres élèves du monde entier, à organiser des festivals de l'eau, à développer un ensemble de connaissances et de compétences transférables. Les défis débuteront le mois prochain! Inscription en ligne sur www.explorateursdeleau.ch *(de)*

La Journée des enseignants, heure par heure

Le Comité central continue à plancher sur la Journée des enseignants 2016, qui a notamment mis au net, en janvier, le programme horaire de ce 26 avril. L'accueil est fixé à 8h comme de coutume, l'ouverture un quart d'heure plus tard et l'intervention de l'orateur principal, **Jean-Luc Tournier**, à 8h30; rappelons que le psychothérapeute se penchera sur l'humiliation à l'école. La HEP BEJUNE aura l'occasion de se présenter à 10h30, tandis que Bernhard Pulver, directeur cantonal de l'Instruction publique, s'exprimera dès 11h.

L'animation musicale de l'ensemble Tutti Frutti est annoncée à 11h30, suivie de l'apéritif.

Après le repas de midi (sur inscription, on pourra prendre un délicieux risotto maison!), la séance reprendra à 13h45 avec une importante information syndicale, puis une nouvelle intervention de Jean-Luc Tournier à 14h15 (voir ci-dessous) et enfin l'assemblée syndicale à 15h30.

L'objet de la résolution 2016 n'est pas exactement défini encore, mais elle portera probablement sur les classes G et les graves problèmes qu'y rencontrent les enseignants (voir ci-contre).

La journée des enseignants ayant été reculée par rapport aux autres années, il n'y aura pas la moindre crainte que les remonte-pentes puissent encore fonctionner. Aussi les participants seront-ils invités à garer leurs véhicules sur la place des téléskis, où ils trouveront un bus gratuit pour rallier la salle de la Marelle.

Le CC appelle d'ores et déjà les enseignants à utiliser tant que faire se peut le covoiturage. *(de)*

Des situations difficiles? Confiez-les au CC!

Dans sa deuxième intervention à la Journée des enseignants, Jean-Luc Tournier abordera des cas précis de situations difficiles vécues par des enseignants, en leur donnant ses réponses de thérapeute et donc des pistes de résolutions. Ce moment précieux apportera sans le moindre doute des... enseignements à tous les participants. Il convient donc qu'il colle à leur réalité au plus près. Pour ce faire, Jean-Luc Tournier attend les exemples que le SEJB voudra bien lui soumettre, lesquels seront rendus parfaitement anonymes avant de lui parvenir.

Vous vivez une situation de stress ou de difficulté? Vous avez connaissance d'un cas de ce genre vécu par un ou des tiers? Faites-en donc part au plus vite au secrétaire syndical (alain.jobe@sejb.ch), qui traitera votre courriel avec la plus grande discrétion et transmettra les informations nécessaires au conférencier. *(de)*

Un enseignant passionné en le Gouvernement

Député aguerri, vice-président du PS bernois, enseignant passionné depuis bientôt 27 ans, le directeur de l'école primaire de Valbirse porte sur ses épaules tous les espoirs de la gauche et de l'école bernoises francophones.
Le 28 février, dans quelques jours, le peuple décidera qui, du citoyen de Malleray ou de son voisin agrarien, prendra la succession de Philippe Perrenoud au Conseil exécutif. Rencontre avec Roberto Bernasconi.

Dominique Eggler

Roberto Bernasconi

Sans vouloir dénigrer la candidature de l'évangéliste Patrick Gsteiger, on peut affirmer que la lutte pour le siège francophone au Conseil exécutif bernois, garanti constitutionnellement, se concrétisera essentiellement par un duel entre Pierre-Alain Schnegg et Roberto Bernasconi. Et incontestablement, on ne fait guère plus différents, politiquement, que l'agrarien ultralibéraliste de Champoz et le socialiste de Malleray.
Pour l'école, le tableau est clair: en Roberto Bernasconi, elle trouverait un défenseur convaincu, que la collégialité, une notion qu'il apprécie hautement d'ailleurs, n'empêcherait surtout pas de soutenir Bernhard Pulver, face aux attaques incessantes de la majorité parlementaire bourgeoise.

Un homme de communication

En politique, Roberto Bernasconi est entré par intérêt pour la collectivité communale, au PS par conviction, simultanément. Il y est demeuré par goût pour les contacts, pour les échanges, et par envie de défendre la population. Ses racines latines y trouvent indubitablement un excellent terreau. «En fait, j'ai réalisé que tout me plaît, en politique. Défendre des idées, se battre pour des projets, amener et concrétiser de nouvelles idées. Au niveau communal, mes meilleurs souvenirs sont incontestablement les inaugurations de la Maison de l'enfance et de Sylvac.»
Conseil communal, mairie, Grand Conseil, la voie classique, en quelque sorte. Et pour un député du Jura bernois aussi à l'aise dans le monde politique, il est presque inévitable de penser une fois ou l'autre au Gouverne-

La jeunesse va mal? Bien au

«Depuis mes débuts dans l'enseignement, j'entends dire que la jeunesse va mal. Or c'est tout le contraire à mon sens. Je suis impressionné par le nombre de choses que connaissent les élèves de 10 ans, par rapport à notre génération au même âge.» Reconnaissant qu'il est certes devenu difficile de capter leur attention, Roberto Bernasconi s'exclame: «Tout a profondément changé, la société, les élèves. Peut-être faudrait-il révolutionner l'enseignement. Car s'il a évolué, si les synergies, les interactions et le tra-

lice pour

ment. «Ce d'autant plus lorsque le représentant de la région fait partie de son propre parti.»
De cette pensée, il a fallu passer aux actes plus rapidement que prévu, avec la double démission d'Andreas Rickenbacher et de Philippe Perrenoud. Pour défendre leurs deux sièges, les socialistes bernois ont donc choisi un ticket bilingue à nouveau, formé de Christoph Ammann, un enseignant lui aussi, et Roberto Bernasconi.

Une expérience incroyable

Débats publics, interviews multiples, rencontres des sections socialistes: une campagne pour le Gouvernement demande un investissement conséquent. «C'est également une expérience assez incroyable, une reconnaissance très appréciée, ce soutien d'un parti cantonal.»
Et si le verdict du 28 février lui est défavorable? «Je survivrai, sans déprime ni *burn-out*! L'échec politique ne me fait pas peur et l'enseignement me plaît toujours autant. Par contre, j'aurais sans doute regretté de ne pas tenter ma chance.»

Tout pour l'école

En cas d'élection, cet enseignant passionné ne peut pourtant pas imaginer diriger l'Instruction publique: «Avec Bernhard Pulver, la Direction de l'instruction publique a quelqu'un de fort, que j'appuierais avec bonheur dans tous les dossiers visant un renforcement et un développement de l'école.»
Cette école, Roberto Bernasconi en est un connaisseur et un défenseur inconditionnel: «L'instruction est un enjeu capital de notre société. Elle mérite des efforts

contraire!

vail de groupes y ont fait leur entrée, il n'en demeure pas moins que la majorité du temps d'enseignement demeure frontal, donc très ressemblant à celui des siècles passés.»
Non sans souligner qu'un nouveau modèle demande davantage de moyens, ce qui n'est vraiment pas dans l'air du temps parlementaire malheureusement. Quoi qu'il en soit, et même s'il envisage sans regret de devoir quitter complètement l'école, Roberto Bernasconi affirme que son plaisir à enseigner est intact. •

Mieux former les formateurs

Soulignant que le Suisse possède un bon modèle scolaire, Roberto Bernasconi souhaite cependant un changement à son sens capital: «La formation des enseignants mérite d'être revue. Quelques heures de perfectionnement ici et là, c'est très insuffisant. Je verrais bien un modèle instituant tous les cinq ans deux ou trois mois de remise à niveau, avec approfondissement des nouveaux moyens et des nouvelles pédagogies. Ce que nous avons appris a tellement changé!»
Et notre interlocuteur de souligner qu'en permettant notamment d'éliminer tous les petits cours obligatoirement mis sur pied à la sortie de chaque livre ou autre moyen didactique, une telle organisation ne coûterait pas forcément beaucoup plus cher. Et elle amènerait une réelle revalorisation de la profession et donc de l'école.

conséquents, l'avenir du pays, et donc du canton, en dépend directement.» Pas question évidemment, pour le socialiste, de laisser la droite, et l'UDC surtout, imposer de nouvelles économies dans le domaine de l'éducation.

Des bases solides

Les enjeux sociaux préoccupent également l'élu de Malleray. «Le canton va plutôt bien, sa dette diminue, ses finances lui permettent indubitablement de continuer à investir et de développer son service public. Il faut absolument éviter de démanteler les acquis sociaux. C'est une valeur de base de mon parti et j'y suis particulièrement attaché.»
Quant au bilinguisme, Roberto Bernasconi est très clair: «Il ne s'agit pas simplement d'une question de traduction. Nous devons défendre le bilinguisme en tant qu'expression de notre culture. Il faut faire comprendre et accepter à nos collègues alémaniques que non seulement notre culture est différente, mais que nous la vivons différemment aussi. La comparaison entre les écoles bernoises francophone et germanophone est à ce niveau très parlante. Et indubitablement, les Alémaniques sont plus pragmatiques, moins enclins que nous à engager l'Etat dans des projets culturels.»
Ces importantes différences culturelles contribuent à la richesse du canton de Berne et même s'il affirme avoir quelques progrès à faire en allemand, Roberto Bernasconi se sent parfaitement à même de représenter l'entier de la population bernoise.
Aux urnes, donc... •

La SPFF, VOTRE association professionnelle.

La SPFF, c'est une analyse pédagogique permanente, une défense syndicale forte, la connaissance du terrain, une écoute attentive de vos réalités et de vos attentes, un partenariat reconnu et actif, une attention à tous les secteurs de l'enseignement.
La SPFF est la seule association professionnelle qui s'implique dans les dossiers pédagogiques ET syndicaux, obtenant des résultats concrets. La SPFF est la seule association qui a la confiance de la Direction et de ses services. Nous pouvons intervenir directement et obtenir des réponses à nos questions. Nous sommes présents dans de nombreux groupes de travail, notre voix constructive est reconnue et nous sommes écoutés.
Nous œuvrons à vous offrir une communication transparente, détaillée et la plus complète possible: lors des rencontres avec vos répondants, lors des assemblées de printemps, par les articles de l'Educateur, par les *Traits d'union*, par notre site spff.ch et dès aujourd'hui par **notre page *Facebook***: SPFF – Société Pédagogique Fribourgeoise Francophone. Rejoignez cette page et faites partie de notre groupe!
Il est possible que vous ayez été invités à cotiser pour un autre syndicat. **Mais le syndicat des enseignants fribourgeois, c'est bien la SPFF!** *(ge)*

Vers une commission des effectifs

Les discussions sur les mesures d'économies dans l'enseignement continuent entre vos représentants des associations et la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS). Dernière rencontre en date, le 15 janvier, toujours dans un esprit de partenariat constructif. La problématique des ouvertures ou fermetures de classes au primaire est au cœur des entretiens. La mesure prévoyant une marge de -2/+2 élèves autour du seuil déterminant le nombre de classes d'un établissement étant renvoyée aux discussions sur le Règlement d'application de la Loi scolaire, il convient de trouver une solution pour que cette disposition n'entre pas en vigueur telle quelle. Nous sommes sur le point d'arriver à un résultat satisfaisant pour les deux parties. En effet, la création d'une commission des effectifs paritaire est à bout touchant. Se basant sur des critères précis, cette commission aurait comme mission d'analyser les situations afin de préaviser l'ouverture ou la fermeture d'une classe. C'est un grand pas en avant qui nous permettra de travailler en toute transparence et surtout sans le couperet d'économies forcées qui auraient des retombées négatives sur l'encadrement de nos élèves. A suivre. *(ge)*

SPFF
+41 (0)21 948 95 72
www.spff.ch

AMCOFF
www.amcoff.ch

Des améliorations et des discussions à poursuivre

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi scolaire (LS) au 1er août 2015, la réglementation relative au personnel enseignant (RPens) a dû être adaptée, partiellement pour l'instant. La phase de consultation a pris fin le 20 janvier. Quelques points de notre prise de position.

Gaétan Emonet, président de la SPFF

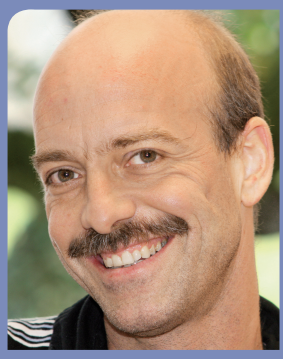

Un dossier préparé

Deux séances préparatoires, aux côtés de représentants du Département, des inspecteurs, des directeurs de CO et des responsables d'établissement (RE), ont été organisées afin de préparer cette révision partielle. Lors de ces rencontres, nous avons posé de nombreuses questions et avons demandé quelques modifications. Ainsi, ce dossier a été préparé au mieux et cette révision partielle discutée en amont.

Engagement des enseignants

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire, la procédure d'engagement des enseignants devait être revue. Aussi, pour cette année déjà, la responsabilité depuis l'examen des candidatures jusqu'au préavis est attribuée aux responsables d'établissements, accompagnés d'un (ou deux) représentant(s) de la commune et, nous le souhaitons, d'un enseignant. Ce mode de fonctionnement, à quelques détails près, nous satisfait.

Duos pédagogiques

Cet épineux dossier pourrait trouver une issue favorable. En effet, une variante supprimant la limite du taux d'activité minimal fixé à 40% a été mise en consultation. Il s'agit de transférer cette compétence aux RE qui, selon les besoins et l'organisation de leur école, peuvent accorder, sous certaines conditions et avec l'engagement mutuel des deux enseignant-e-s du duo, des taux d'activité inférieurs au minimum fixé dans la directive de juillet 2014. Nous souhaitons vivement que cet assouplissement soit accepté par le Conseil d'Etat. Dans l'attente d'une décision, dans tous les cas, la procédure actuelle est toujours à suivre, avec la demande à envoyer jusqu'à la fin février.

Cahier des charges

La révision partielle du Rpens[1] n'aborde pas le cahier des charges des enseignants, ni la détermination du temps de travail et sa répartition en quatre champs détaillés dans notre descriptif de fonction, soit l'enseignement, le suivi des élèves, le fonctionnement de l'école et la formation continue.
Le métier d'enseignant devient toujours plus difficile, plus complexe et plus astreignant. Il est illusoire de croire qu'il est possible d'accroître indéfiniment notre cahier des charges sans mener une réflexion sur notre temps de travail. Des changements importants ont des conséquences sur notre pratique, en particulier le suivi des élèves en difficulté.
C'est pourquoi la SPFF demande l'ouverture de discussions sur la détermination du temps de travail et la possibilité de l'octroi d'unités de décharges pour maîtrise de classe aussi au primaire. Il est temps de se poser sérieusement la question de dégager du temps aussi au primaire, au même titre qu'au CO et au secondaire II.

Garantie de poste

La détermination de notre garantie de poste, même si elle a fait ses preuves,

pourrait être améliorée pour limiter les effets négatifs qu'elle peut engendrer. Nous avons encore besoin de plus amples informations et de clarifications. Il nous semble que l'application de cette disposition se fasse aujourd'hui dans une certaine opacité et, surtout, il nous manque plusieurs paramètres pour apprécier les décisions prises dans telle ou telle situation.
En conclusion, la SPFF estime que la révision partielle du Rpens apporte des améliorations, mais que la révision totale envisagée devra répondre à de nouvelles questions, à de nouveaux défis auxquels l'évolution de notre profession devra répondre. •

[1] Règlement relatif au personnel enseignant de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport

Poussins!

Dès le 5 mars et jusqu'au 10 avril 2016, les poussins seront de retour au Musée d'histoire naturelle de Fribourg! Cette année, en plus de présenter les traditionnels poulailler, couveuses et poussinière, l'exposition approfondit le thème de la plume. Pour découvrir l'exposition en avant-première et préparer une visite, les enseignants sont invités à une **visite spéciale le mercredi 2 mars de 17h30 à 18h30**. Le Musée expliquera tout sur le contenu de l'exposition, ses coulisses et l'accompagnement pédagogique mis en place. Pour s'inscrire: www.fr.ch/mhn/fr/pub/ecoles/visite_enseigants.cfm
Les classes et les groupes (crèches, maternelles, institutions) peuvent visiter librement l'exposition **le lundi de 14h à 18h et du mardi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h**. Annoncer préalablement une visite au 026 305 89 00 permet aux organisateurs de mieux gérer l'affluence des groupes. Un dossier pédagogique destiné aux enfants de 4 à 8 ans est proposé pour préparer une visite et pour guider les élèves dans l'exposition. Le dossier traite principalement du développement du poussin dans l'œuf.
Autre possibilité: l'Atelier guidé qui traite cette année plus en détail du thème de la plume. A travers la visite de l'exposition, des jeux et des expériences, les élèves du premier cycle pourront découvrir les propriétés des plumes et les animaux qui en portent.
Les inscriptions pour l'atelier se font uniquement par téléphone au 026/305.89.28.
Pour plus d'informations: www.fr.ch/mhn/fr/pub/ecoles.htm -> l'exposition poussins pour les classes *(com./réd.)*

30e FIFF: hommage aux femmes

Le Festival International de Films de Fribourg (FIFF) s'apprête à souffler ses trente bougies, du 11 au 19 mars. Cette édition anniversaire aura la couleur d'un hommage global aux femmes.

La programmation offrira au public un voyage à travers toute l'histoire du cinéma, de 1896 à 2016, et sur tous les continents, d'Ida Lupino aux réalisatrices africaines, de Mira Nair aux combattantes de la section Cinéma de genre. Au total, cent vingt-six films d'un nombre record de pays producteurs (soixante-deux), dont plus de la moitié ont été réalisés par des femmes et une centaine qui racontent leurs histoires.
Pour découvrir tout le programme – compétitons, hommages, cartes blanches, expositions...: www.fiff.ch

Le FIFF offre trente billets aux abonné-e-s de l'Educateur. Pour un recevoir un, écrire à: secretariat@revue-educateur.net en indiquant nom, prénom et adresse postale.

(com./réd.)

Leçon d'adieu du Professeur Pierre-Philippe Bugnard, Université de Fribourg, 10 septembre 2015, Hommage de son collègue le Professeur Eirick Prairat, Université de Lorraine Nancy

Eloge du tact

Il y a des moments où les mots traduisent bien les impressions et les sensations si subtiles des relations humaines. L'hommage de son collègue Eirick Prairat lors de la leçon d'adieu de Pierre-Philippe Bugnard a permis de faire l'éloge du tact, cette civilité relationnelle si difficile à définir parce qu'elle s'éprouve en situation. Merci à M. Prairat de permettre ici d'en retranscrire quelques extraits. (Christian Yerly)

Je voudrais déjà dire combien je suis content de pouvoir prendre la parole ce soir.
D'avoir la chance de parler de Pierre-Philippe, non de ses travaux mais bien de Pierre-Philippe, de pouvoir lui dire quelques mots plus personnels. Car, vous le savez, les universitaires se croisent dans des colloques, des symposiums, des congrès; ils discutent de leurs travaux, de tels articles ou de tels auteurs, leurs échanges à bien y regarder demeurent bien souvent platement professionnels.
Mon propos n'est pas, pour autant, une confidence, c'est un propos public... C'est plutôt un exercice de remerciement ou plutôt de gratitude. Disons «gratitude», c'est peut-être le bon mot.
Il y a aussi chez Pierre-Philippe quelque chose qui est de l'ordre de l'élégance, une manière de s'avancer, d'entrer en contact, d'engager la relation sans jamais la forcer.
Et cette élégance tient à son tact. Ce n'est pas chose de peu le tact, c'est essentiel.
Je n'ai jamais eu l'occasion de dire à Pierre-Philippe ce que je dis en ce moment. Il faut, je crois, prendre le temps de dire les choses, les vies sont si rapides, les vies professionnelles parfois si brèves.
Alors disons-les! Disons-les simplement! Il y a du tact chez Pierre-Philippe.
Le tact, comme qualité relationnelle qui s'invente en situation.
Je crois que l'on ne comprend ce qu'est le tact qu'en le distinguant de cette autre qualité relationnelle qu'est la civilité. Vive la civilité, bien évidemment! Mais le tact n'est pas la civilité.
La civilité est respect des usages et des conventions établies alors que le tact se manifeste précisément là où les préconisations et les recommandations viennent à manquer. On peut inventorier les règles et les préceptes de civilité pour en faire des recueils et des traités, mais rien de tel avec le tact car il s'invente dans son effectuation même.
Tout comme on parle de «vide juridique» pour signifier ces moments où aucune règle de droit ne vient nous guider, nous pouvons parler de «vide social» pour signifier ces moments qui échappent à la codification des normes et des usages.
Le tact se manifeste dans ces moments de vacance normative. Il est vertu de l'intervalle.
Il est, plus précisément, à la fois sens de l'adresse et sens de l'à-propos. Sens de l'adresse car l'homme qui a du tact ne parle pas à Paul comme il parle à Jacques et il ne parle pas à Jacques comme il parle à Pauline.
Le tact est aussi sens de l'à-propos: sens de ce qui peut être dit et comment il faut le dire, sens aussi de ce qui doit être tu.
Il y a dans le tact une intelligence des situations, une manière appropriée de se rapporter à autrui. Le tact n'est pas simple habileté relationnelle mais bel et bien vertu. Car il s'y manifeste une sensibilité à autrui.
Dans le tact s'esquissent, voyez-vous, les premiers mots et peut-être d'abord les premiers silences d'une éthique de la parole. Je crois que c'est cela qui m'a le plus séduit chez Pierre-Philippe: son sens du tact.
Kipling a raison: «Il n'y a pas de plaisir comparable à celui de rencontrer un vieil ami, excepté peut-être... celui d'en faire un nouveau.» •

SPVal

T'as où l'respect

Suite aux retours positifs des expériences faites dans des classes de Muraz, Fully, Chippis et Sion, nous recommandons aux collègues enseignant-e-s et aux directions de contacter la FRAPEVS pour mettre sur pied une animation dans vos classes. En partenariat avec l'Association 1,2,3...Soleil, des jeux-spectacles de sensibilisation au respect se sont organisés dans les commune citées. Une soirée débat poursuit les discussions et les échanges. *(os)*

Psychologie positive

Pour les collègues qui désirent s'évader, prendre de la hauteur, se distancer du quotidien et profiter d'une expérience positive, nous vous signalons cette proposition d'évasion au col du Simplon du 5 au 8 mai. Votre week-end de l'Ascension sera rempli d'activités en plein air et d'une découverte de la psychologie positive. *(os)*

En tant que membre du SER
vous profitez de 15 % de rabais
sur les assurances de Generali.

Generali Assurances
T +41 800 881 882
partner.ch@generali.com
generali.ch/ser

GENERALI

Av... échos

Abonnement numérique

Vous êtes abonné-e à l'Educateur et vous aimeriez avoir accès à l'ensemble du magazine sur votre ordinateur, tablette et/ou *smartphone*? Cela est tout à fait possible: l'inscription se fait sur le site de l'Educateur, www.revue-educateur.ch/content/labonnement, ou par courriel à secretariat@revue-educateur.net qui vous fera parvenir la marche à suivre pour avoir accès à votre abonnement numérique. *(afm)*

Séances en vrac

Les prochaines semaines verront se succéder diverses séances avec le Service de l'enseignement: ISM, enseignement du français, ordonnance sur l'évaluation, etc. Nous vous tiendrons évidemment informés des décisions prises lors de ces réunions. *(afm)*

SPVal
Société Pédagogique Valaisanne
+41 (0)27 203 27 15
www.spval.ch

AVECO
www.aveco.ch

Lire, écrire, compter: *What else?*

Ces trois verbes peuvent-ils représenter le programme de l'école valaisanne dès 2016-2017? Mais bien évidemment! pour certains. Pas du tout! pour les personnes plus concernées par un développement complet des élèves.

Olivier Solioz, président de la SPVal

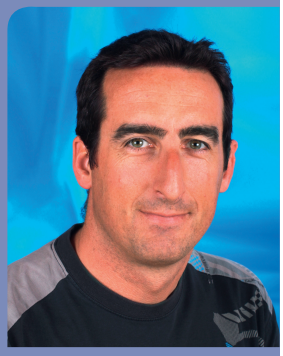

Non, je ne suis pas tombé sur la tête lors de mes sorties scolaires en raquettes à neige. Non, je ne remets pas en question les objectifs du Plan d'études romand (PER), le concordat HarmoS et la Convention scolaire romande. Mais alors, *What else?* Je veux, encore une fois, attirer l'attention des parents d'élèves, des collègues enseignants, des politiques valaisans sur un glissement lent vers une pédagogie «restrictive».

J'anticipe également la conférence de presse du chef de Département que l'on nous annonce pour le 1er mars 2016. Le «livre» des dix thèses sur l'éducation, version Oskar Freysinger, devrait y être présenté. Après la préface de la séance d'août 2015, nous aurons droit aux chapitres complets. Quelle chance! La lecture de cette «bible» pourra occuper les nuits blanches de certains collègues. Ils se tourmentent déjà pour trouver des solutions de différenciations, avec les moyens du bord, sans périodes d'appui ou de soutien supplémentaires. Les restrictions budgétaires qui se profilent n'annoncent pas d'amélioration. Pour nos élèves, retrouverons-nous des poèmes d'antan, les dictées des championnats d'orthographe, les exercices du *Bled et Guion*, les listes de mots ou notions à apprendre par cœur?... Un «Groupe de Travail du français» a été mis sur pied par le canton. Il se penchera sur l'opportunité de créer des moyens valaisans ou décidera d'attendre les nouveaux moyens romands.

Les écoliers valaisans pourront mettre en pratique les apprentissages de l'expression écrite dans les journaux régionaux ainsi que dans le *Nouvelliste*. Leurs réponses au courrier des lecteurs et leurs débats régulés nous montreront ce qu'ils en pensent. Les compétences MITIC ne seront pas oubliées grâce à l'exploitation des blogs et des *hashtags* sur les réseaux sociaux.

Les bons mathématiciens du futur maîtriseront les additions, les soustractions, les multiplications, mais surtout les divisions des moyens alloués à l'école. Les hypothèses et autres calculs de probabilités seront bannis pour se concentrer sur les bases. Les listes d'opérations et les calculs permettront d'évaluer de manière cartésienne. Les essais et les jeux de stratégies sont, pour certains, des pertes de temps.

Je suis conscient que mes prévisions sont plutôt pessimistes. Les détracteurs du verbe, de la prose et du raisonnement mathématique au sens large sauront me démontrer le contraire. En attendant, je m'engage activement pour une école valaisanne de qualité, interdisciplinaire et plurielle. Ouvrons les portes des classes et montrons ce qu'est l'école d'aujourd'hui. Les cours *ex cathedra* sont peut-être d'actualité dans les niveaux supérieurs. La différenciation et l'individualisation des leçons sont la réalité du quotidien de nos élèves valaisans.

Mais actuellement, je compte les sous de l'Etat et je suis inquiet. Je m'interroge sur les vraies économies à faire. Faut-il suivre aveuglément les volontés de notre grand argentier? Doit-on dire à nos politiques qu'une formation de qualité a un coût? Le temps c'est de l'argent. Pouvons-nous nous permettre de défaire les lois sur l'école primaire et sur le CO? Les différentes décisions du Grand Conseil valaisan se font-elles sur des coups de tête ou avec une vision à moyen terme?

•

«Comme si c'était hier...»

... c'est l'impression que j'ai lorsque je pense à mon adolescence, au milieu des années 1990. Toutefois, récemment, j'ai pris un «coup de vieux» lors d'un cours de géographie en 10H.

Adrienne Furrer-Mittaz, présidente de l'AVECO

Lors de la leçon d'introduction sur le thème du téléphone portable, j'ai rappelé à mes élèves qu'à leur âge ni mes camarades ni moi n'avions de natel et que nous vivions très bien sans ce moyen de communication. En voyant leurs yeux ébahis et leurs sourires goguenards, j'ai réalisé que j'appartenais à une autre époque. Rien d'étonnant à cela puisque ces jeunes sont nés en 2002: ils n'ont pas connu le monde sans téléphone portable et avaient seulement 5 ans lorsque le premier iPhone a été commercialisé.

A l'instar de la société, l'école évolue. Depuis quelques années, diverses innovations ont contribué à l'adapter aux exigences de la société actuelle: introduction d'une nouvelle loi cantonale sur le cycle d'orientation, mise en œuvre du Plan d'études romand (PER), création de moyens d'enseignement modernes et communs à toute la Romandie, importance accrue de la formation générale et de l'enseignement des MITIC, développement de l'interdisciplinarité, mise sur pied de semaines thématiques et de projets porteurs de sens pour les jeunes, etc. Toutes ces innovations permettent de préparer nos élèves aux études, au monde du travail et à leur rôle de citoyen. Dans l'école d'aujourd'hui, on acquiert des connaissances fondamentales en langues et en mathématiques mais on y apprend aussi à vivre en société, à s'ouvrir au monde, à travailler avec méthode, à donner son avis, à exercer son sens critique, à faire preuve d'initiative, à utiliser à bon escient les nouvelles technologies, etc.

© Gianni Ghiringhelli

Il y aura toujours des voix chagrines pour regretter l'école d'autrefois, cette période où «tout était pour le mieux dans le meilleur des mondes», comme le disait Pangloss dans *Candide* de Voltaire. Mais n'est-ce pas candide, justement, d'idéaliser le passé, de croire en ce mythique âge d'or de l'éducation? A-t-il vraiment existé? L'histoire nous enseigne la constante suivante: les adultes se plaignent régulièrement de la génération en devenir, de l'éducation et de l'instruction qui leur sont données.

Puissions-nous continuer à enseigner au sein d'une école de qualité, respectueuse des valeurs essentielles, ouverte sur la société actuelle et consciente des défis du futur; c'est ce que je nous souhaite pour les années à venir. •